



DCM DU 6 JUIN 2024

Dossier suivi par :

Direction générale

direction.generale@ville-liffre.fr

N° : 2024.134

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, **le 6 juin** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur Guillaume BÉGUÉ, Maire de Liffré, s'est réuni en salle du Conseil.

Date de convocation : 31 mai 2024 - **Date d'affichage** : 14 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

22 Présents : Messieurs Guillaume BÉGUÉ, Laurent BERTIN, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Alain CLÉRY, Samuel GATTIER, Christophe GAUTIER, Jean-Christophe GILBERT, Grégory PRENVEILLE, Mickaël ROSETZKY, Ronan SALAÛN, et Mesdames Julie AUBAUD Laurence BLOUIN-DUFFÉE, Claire BRIDEL, Sophie CARADEC, Merlene DÉSILES, Chantal FRANCCANNET, Awena KERLOC'H, Marie-Christine LESNÉ, Alexandra MARIE, Lydia MÉRET, Anne-Laure OULED-SGHAÏER et Rozenn PIEL.

7 excusés : Messieurs Jacques BELLONCLE, Yannick DANTON, Eric GOSSET, Jonathan RAULT et Mesdames Laëtitia NOËL, Elsa ROUSSEL et Anne VIOT.

6 pouvoirs : M. Jacques BELLONCLE (qui a donné pouvoir à Claire BRIDEL), M. Yannick DANTON (qui a donné pouvoir à Alain CLÉRY), M. Eric GOSSET (qui a donné pouvoir à Sophie CARADEC), M. Jonathan RAULT (qui a donné pouvoir à Samuel GATTIER) et Mme Elsa ROUSSEL (qui a donné pouvoir à Awena KERLOC'H) et Mme Anne VIOT (qui a donné pouvoir à Rozenn PIEL).

Secrétaire de séance : Merlene DÉSILES.

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA CAISSE DES ÉCOLES

VU le code de l'éducation et plus particulièrement l'article L.212-10 ;

VU le code général des collectivités locales et plus particulièrement l'article R.2122-9 ;

VU le décret n°60-977 du 12 septembre 1960 modifié par le décret du 22 septembre 1983 relatif aux caisses des écoles ;

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités locales ;

CONSIDÉRANT la demande de modification des membres représentant du conseil municipal au sein du comité de la caisse des écoles

Madame Laurence Blouin-Duffée, Conseillère municipale, membre de la caisse des écoles, souhaite libérer son siège au sein du comité.

Il est donc proposé de désigner Madame Elsa ROUSSEL en tant que nouvelle représentante du Conseil municipal au sein du Comité de la Caisse des Ecoles.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCÈDE** à cette désignation.

A Liffre,
Le Maire,
Guillaume BÉGUÉ

